

Par e-mail uniquement

Monsieur Albert NUSSBAUMER
Président
Monsieur René RALL
Secrétaire général
FÉDÉRATION SUISSE DES AVOCATS
Marktgasse 4
3001 Berne

Genève, le 17 février 2021

Prise de position sur l'avant-projet de loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ)

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Référence est faite à votre e-mail du 2 février 2021, qui a retenu notre meilleure attention.

L'Ordre des avocats de Genève salue la qualité de votre prise de position sur l'avant-projet de LPCJ.

La seule remarque que nous souhaitons formuler concerne **la terminologie utilisée dans la LPCJ de « plateforme de cyberjustice »** pour désigner la plateforme centralisée qui permet la transmission de documents électroniques dans le domaine judiciaire.

Celle-ci porte à confusion, en ce sens que la plateforme ne sert pas à la résolution de litiges en ligne et n'intègre pas l'intelligence artificielle.

Elle n'est dès lors pas appropriée et devrait être remplacée par les termes « plateforme électronique de justice » ou « e-plateforme de justice ».

Pour le surplus, l'Ordre des avocats de Genève se rallie à l'ensemble de vos observations.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre parfaite considération.


Philippe COTTIER
Bâtonnier